

conté de façon originale et avec mille détails intéressants, dans un chapitre préliminaire.

Si vous voulez connaître votre parenté, par consanguinité ou par alliance, avec un Canac-Marquis ou une famille alliée, rien de plus facile avec la clef donnée par l'auteur dans le volume, et l'ordre alphabétique qu'il a suivi. La deuxième partie, "Descendance éminée" contient 300 noms divers : Asselin, Audet, Baillargeon, Beaulieu, Bernard, Côté, Drouin, etc., etc. Les Drouin seuls y comptent au moins 50 mariages ou familles. La troisième partie, "Familles alliées", présente 434 noms différents, dont 134 ne se trouvent pas dans la deuxième partie. On voit donc qu'à part les Canac-Marquis beaucoup d'autres familles pourraient trouver de l'intérêt dans ce volume.

Comme exécution typographique, l'ouvrage est irréprochable, et malgré la somme considérable que lui a coûté cette publication, M. le chevalier F. Canac-Marquis, industriel de la paroisse de St-Malo, Québec n'en veut tirer aucun bénéfice. Bien au contraire, il en a donné 150 exemplaires pour être vendus au profit de la chapelle des Dominicains de Québec, chapelle actuellement en construction Grande-Allée.

Il est de tradition, chez nous, de conserver précieusement tout ce qui a appartenu aux ancêtres et c'est toujours avec émotion que les vieux rappellent leurs souvenirs d'enfance. Que dire donc d'un volume qui contient la généalogie de toute la famille Canac-Marquis depuis 234 ans ! Peu de familles, dans la province, ont l'avantage de posséder un tel trésor, car il a fallu des années de recherches, sans compter de fortes dépenses encourues pour souder tous les anneaux de cette chaîne ininterrompue depuis bien au-delà de deux siècles.

On peut se procurer ce volume à raison de \$4.25 en s'adressant à M. G. E. Mcrquis, Bureau des Statistiques, Québec.

G. E. M.

REPOSE DE M. C.-J. MAGNAN, INSPECTEUR GENERAL, A M. T.-D. BOUCHARD, DEPUTE DE ST-HYACINTHE.—On se rappelle sans doute le débat sur l'instruction obligatoire, au cours de la dernière session de la législature provinciale. Le député de St-Hyacinthe, M. T.-D. Bouchard, à cette occasion, avait accusé l'inspecteur général des écoles catholiques de jongler avec les statistiques de l'enseignement et de tronquer certains textes de revues pédagogiques françaises.

Piqué au vif dans son honneur professionnel et sa probité littéraire, l'inspecteur général invita le député de St-Hyacinthe à un débat académique, sur cette question à l'Université Laval. M. Bouchard refusa de s'y rendre, mais M. Magnan parut quand même à la tribune au pied de laquelle tout le Québec intellectuel se pressait.

Pendant plus d'une heure et demie, l'inspecteur général disserta éloquentement sur la question en litige et prouva, à la satisfaction générale, qu'il n'avait fait que citer honnêtement et commenter loyalement des textes et des statistiques officielles.

M. Magnan ne fut pas tendre envers le député de Saint-Hyacinthe.

Ce discours, précédé d'un avant-propos et suivi d'un *Epilogue* et d'*Appendices*, l'*Action Sociale Limitée* vient de l'éditer.

C'est une pièce à conserver par tous ceux qui suivent d'un œil attentif l'évolution de notre système scolaire, car il semble bien que les tenants de l'instruction obligatoire ne se comptent pas pour battus, après ce premier échec.

G.-E. M.